

NAILLOUX

e n s e m b l e

N° 13

Votre journal d'information municipale

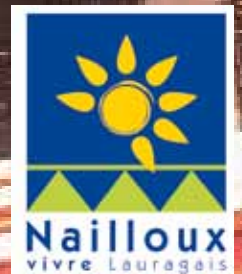
janvier - mars 2018

Meilleurs vœux 2018

P.3



**NOUVELLE CIRCULATION
À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**





LISON GLEYESES, Maire de Nailloux

Naillousaines, Naillousains,
mes chers concitoyens,

Je suis heureuse de vous présenter ce premier numéro du « Nailloux ensemble » de l'année. Ce journal est un véritable trait d'union entre les élus et vous, Naillousaines et Naillousains ; il vous permet de suivre l'actualité de votre commune et les actions engagées par la municipalité.

Vous retrouvez notamment le nouveau plan d'aménagement de la circulation autour de l'école élémentaire ; Cette amélioration permettra aux piétons et aux cyclistes un accès à l'école en toute sécurité depuis le parking de l'Esplanade de la Fraternité. Cet aménagement sera effectif, si le temps le permet, dès la rentrée de janvier.

Vous allez sûrement être amenés à rencontrer notre stagiaire qui réalise une étude sur les besoins sociaux pour notre village, merci d'avance à tous ceux qui accepteront de répondre à son questionnaire, vos réponses seront précieuses.

Enfin, en ce début d'année je tenais à vous présenter au nom du conseil municipal et en mon nom personnel, nos vœux les plus sincères de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels et professionnels.

Je vous invite aux vœux à la population le samedi 13 janvier 2018 à 11h accompagnée de Christian Portet, président de la communauté de communes de Terres du Lauragais, sous la halle, pour un moment convivial et chaleureux.

Lison Gleyeses

✉ mairie@mairienaillox31.com
Permanences en Mairie
sur rendez-vous 05.62.71.96.96

ROULEZ ÉLECTRIQUE : MISE EN SERVICE DE LA BORNE ESPLANADE DE LA FRATERNITÉ



moins de 15 km chacune. A ce jour 75 bornes sont déjà opérationnelles !

A Nailloux, la borne a été installée sur l'Esplanade de la fraternité mi-novembre, ces bornes sont financées à 50 % par l'État, 35 % par le SDHEG et 15% par les communes. Le montant de cette borne a coûté 1 200€ TTC à la commune.

Un service d'assistance est disponible 7 jours/7 de 7h à 22h par téléphone : 03 88 68 84 58. Calmont, Gardouch et Villefranche-de-Lauragais sont déjà équipées.

Vous pouvez découvrir sur le site internet www.sdehg.fr une carte interactive qui vous indique où se situent les autres bornes mises en place sur le territoire ainsi que leur mode d'emploi et les tarifs !



Madame le Maire, le Conseil Municipal et Christian Portet, Président de la communauté de communes Terres du Lauragais

vous invitent à la cérémonie des vœux :

SAMEDI 13 JANVIER À 11H

Halle de Nailloux.

Madame le Maire et le Conseil Municipal vous invitent aux vœux

avec le Club du 3^{ème} âge :

MARDI 16 JANVIER À 15H

SALLE JEAN JAURÈS

Vous habitez Nailloux et vous avez plus de 65 ans ? Inscrivez-vous avant le 12 janvier au 05.62.71.96.96

Sommaire

Modification circulation/ stationnement école Jean Rostand	P.3
Enquête sur les besoins sociaux	P.4
Fiches pratiques :État civil et Urbanisme	P.5
Réglementation tailles des arbres en limite de terrain	P.6
Cycle mémoriel de la première guerre Mondiale	P.7
Page INTERCO	P.8
Page associative	P.9
Tribune	P.10
Infos Pratiques, État civil	P.11
Agenda culturel et associatif	P.12

MISE EN PLACE DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT AUTOUR DE L'ÉCOLE JEAN ROSTAND

Dans la continuité de l'amélioration de la circulation et de la sécurité des piétons autour de l'école Jean Rostand, la mairie, en partenariat avec la gendarmerie, le policier municipal et les parents d'élèves se sont réunis le 22 novembre pour élaborer de nouveaux aménagements :

- Des places pour les arrêts courts,
- Des places de «dépose minute»,
- Un sens unique instauré dans la rue du champ des Pauvres (en montant du parking de la fraternité),

■ Deux stops au niveau du parking et de la rue de la Fountasse,

■ Un cheminement piétonnier matérialisé côté habitations dans la rue du champs des pauvres avec la matérialisation de nouveaux passages piétons.

Si les conditions climatiques le permettent, ces nouveaux aménagements seront réalisés pendant les vacances de Noël et prendront effet dès la rentrée de Janvier.



LES RYTHMES SCOLAIRES DES ÉCOLES DE NAILLOUX

Le ministre de l'Éducation Nationale par l'intermédiaire du Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) a laissé aux collectivités le choix de rester à 4 jours et demi d'école par semaine ou de demander une dérogation pour passer à 4 jours.

La commune a interrogé les équipes pédagogiques sur la pertinence d'une modification des rythmes des écoles de Nailloux. Seul le conseil d'école de l'école Jean Rostand a voté pour le maintien des 4 jours et demi. Un sondage a été réalisé par les parents d'élèves.

A ce jour et compte tenu :

- Des réponses de l'équipe pédagogique
- Des contraintes liées aux transports scolaires pris en charge par le Conseil départemental,
- Des contraintes liées aux temps périscolaires assurés par la communauté de communes terres du Lauragais (ALAE /ALSH)
- De la nécessité d'harmonisation des deux écoles

Les élus de Nailloux ont donc décidé pour l'année scolaire 2018/2019 de maintenir la semaine de 4.5 jours d'école.

LE PLAN NEIGE À NAILLOUX



Comme tous les ans la mairie active son plan neige dans la commune du 1^{er} décembre au 31 mars 2018.

Les services techniques et les différents partenaires se tiennent prêts pour être opérationnels lors des futurs épisodes neigeux.

N'oubliez pas de suivre en direct l'évolution de la situation sur notre page Facebook ou sur notre site internet.

Dans tous les cas pendant un épisode neigeux

-Éviter au maximum les déplacements motorisés notamment pour les véhicules démunis d'équipements adaptés

-Éviter tout stationnement susceptible de gêner la circulation des véhicules de déneigement,

- Attendre que le déneigement ait eu lieu avant de s'engager sur les voies communales.

La Mairie est chargée, dans le cadre de ce plan, de recenser les personnes fragiles et isolées pour apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables.

Si vous êtes dans ce cas, contactez l'accueil de la mairie au 05.62.71.96.96.

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LA MUTUELLE COMMUNALE !



www.lamutuellemunicipale.com

MISE EN PLACE DEPUIS OCTOBRE 2016 SUR LA COMMUNE VEZ RENCONTRER LE CORRESPONDANT LORS DE SES PERMANENCES TOUS LES JEUDIS DE 9 H À 12 H À LA SALLE JEAN-JAURÈS.

Contact :

Monsieur Stéphane Schlosser
Tél : 06.01.88.80.29

le site :

www.lamutuellemunicipale.com

LE CCAS LANCE UNE GRANDE ENQUÊTE POUR ANALYSER LES BESOINS SOCIAUX DES HABITANTS



Virginie Bon viendra à votre rencontre dès le mois de janvier

L'analyse des besoins sociaux (ABS) permet aux communes, par l'intermédiaire du centre communal (CCAS), de procéder à une analyse des besoins des habitants en difficulté : familles, jeunes, personnes âgées, handicapées... Pour Delphine Legrand élue en charge de ce dossier : "Il s'agit d'identifier les problèmes, les attentes, les besoins existants, émergents et susceptibles de survenir mais également d'élaborer des préconisations, des propositions. Déjà initiée en 2016 et menée par les membres du CCAS (élus et citoyens), la première tentative a apporté un éclairage essentiellement démographique. Aujourd'hui il s'agit d'aller plus loin en faisant participer

activement les partenaires du territoire et les habitants". Vous serez donc amenés à croiser Virginie Bon, étudiante stagiaire, chargée de cette mission de recueil d'informations, d'analyse et de coordination des différents acteurs.

Virginie va réaliser ce travail en 3 étapes :

- ▶ Une phase de recueil des données des partenaires et professionnels investis sur le territoire pour cibler les enjeux principaux et connaître au mieux le territoire.
- ▶ Une phase d'enquête auprès de la population via un questionnaire anonyme pour recueillir vos perceptions et attentes sur les questions sociales
- ▶ Une phase de concertation via des groupes de travail constitués de la population et des acteurs du territoire pour élaborer ensemble des préconisations.

La phase d'enquête auprès de la population se déroulera fin janvier, merci de lui réserver un bon accueil.

Si vous êtes intéressés pour répondre au questionnaire vous pouvez contacter la mairie de Nailloux au 05.62.71.96.96, ou vous rendre sur le site www.nailloux.org.

JUMELAGE CANFRANC/ NAILLOUX



Cette année, la ville de Canfranc, dans les Pyrénées aragonaises fêtera le 18 Juillet 2018 le 90^{ème} anniversaire de l'inauguration de sa Gare Internationale et ce sera une grande fête! Pour cet événement, et comme chaque année depuis 2014, la ville de Canfranc voyagera dans le temps pour revivre ce moment historique entre la France et l'Espagne : l'ouverture de la ligne de train à travers le tunnel du Somport. Pour la dernière édition, plus de 2000 personnes ont assisté à la reconstitution de ce jour avec plus de 200 figurants parmi lesquels Gaston Doumergue et Alfonso XIII !



Participez à cette grande fête !

Pour la deuxième fois depuis notre jumelage, la ville de Nailloux va participer à cette fête et se prépare pour ce voyage. C'est un événement ouvert à tout public et on vous invite à y participer ! Des ateliers pour la création des costumes à la mode de 1928 seront proposés pour tous ceux qui seront intéressés.

Pour plus d'infos et inscriptions contacter par mail : munsarrat1@yahoo.es ou par SMS au 06-58-86-08-12 (inscriptions jusqu'au 04/03/2018). Montserrat RICO SORIANO, présidente de l'association Amistad Canfranc/Nailloux.

ÉCOLE DE MUSIQUE

Après quelques mois d'interruption, les travaux de la future école de musique vont reprendre avec la nouvelle année. Ce dossier va enfin trouver une issue heureuse. Après avoir constaté les désagréments liés aux infiltrations d'eau, la commune a diligenté une étude géotechnique qui a permis d'envisager de nouvelles solutions..

La commune a fait le choix, par souci de bonne gestion, de prendre la solution la plus rationnelle et la moins coûteuse pour les Naillousains.

Sans dépassement des crédits inscrits au budget, ce sont quelques 80 000 euros qui vont être engagés sans avoir recours à l'emprunt. Les travaux s'achèveront au cours de l'été 2018, afin de proposer une belle rentrée musicale pour septembre 2018.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Une nouvelle campagne sur le port de la ceinture de sécurité !



Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire depuis le 1er juillet 1973, à l'avant, et le 1er octobre 1990, à l'arrière. Au départ très contesté, l'usage de cet accessoire s'est massivement imposé à tous comme une évidence pour la sécurité de tous les passagers d'une voiture ou d'une camionnette. Pourtant, en 2016, le réflexe de boucler sa ceinture que l'on croyait définitivement acquis en 40 ans ne l'est pas pour l'ensemble des Français. En 2016, 354 personnes décédées dans un accident de la route ne portaient pas de ceinture.

Retrouvez toutes les consignes de la sécurité routière en période de neige sur le site :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/>

Votre correspondant territorial de sécurité :

Pierre Marty adjoint au Maire : Tél : 06 75 29 14 78 - marty.nailloux@free.fr

État Civil

Vos démarches administratives étant en constante évolution. Voici un petit récapitulatif pour mieux vous y retrouver ! Dans tous les cas un seul site de référence www.service-public.fr.

■ **Demande d'actes ou d'extraits de naissance, de décès, ou de mariage** : adressez-vous à la mairie dans laquelle l'acte a été établi.

■ **Demande de Carte Nationale d'Identité et de passeport** ; Faire une pré-demande sur internet ou retirer un formulaire à la mairie. Pour finaliser votre demande prenez rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil biométrique (Villefranche de Lauragais, Auterive, Saverdun...).

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés de leur responsable légal.

► Certificat d'immatriculation de véhicule



Depuis début octobre les démarches : cession, achat, perte ou vol etc..., s'effectuent en ligne (www.ants.gouv.fr).

A Nailloux la maison de services au public des Terres du Lauragais (MSAP) est à votre disposition pour vous aider dans ces démarches. Tél : **05 34 66 91 64**

► Pacte Civil de Solidarité (PACS)



Depuis le 1er novembre les PACS s'enregistrent dans la Mairie du lieu de domicile. Les deux conjoints doivent être présents au rendez-vous munis des documents retirés préalablement à l'accueil. A Nailloux il est possible d'organiser des cérémonies, Rendez-vous en Mairie!

Accueil mairie de Nailloux

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Les mardis et jeudis jusqu'à 19h

Tél : **05 62 71 96 96**

Site : www.nailloux.org

Urbanisme

Quelque soit votre projet : construction, extension ou réhabilitation, avant de vous engager renseignez-vous auprès du service urbanisme de la Mairie. Vous trouverez ici les principales démarches à effectuer.

Avant commencement de tous travaux

■ **Déclaration Préalable** : Pour toute construction qui entraîne la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5m² et 20 m²: **Piscine, abri de jardin, clôture en secteur Architecte Bâtiment de France, ravalement extérieur...**

■ **Déposer un permis de construire** : Pour la construction d'une maison individuelle, des travaux d'agrandissement créant une surface égale ou supérieure à 20 m².

Attention Lorsque la construction a une emprise au sol qui dépasse 150 m² de surface recours obligatoire à un architecte.

► **PERMISSION DE VOIRIE** : à chaque fois que vous réalisez des travaux pour lesquels vous avez besoin d'occuper momentanément le domaine public (échafaudage, déménagement, mobilisation de place de stationnement) vous devez adresser par mail, 15 jours avant le commencement des travaux une demande à la police municipale : policemunicipale@mairienailloux31.com

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Le PLU de Nailloux a été approuvé le 25/03/2010, il a subi différentes modifications. La dernière modification a été approuvée en date du 28/09/2017.

Vous pouvez retrouver le PLU ainsi que l'ensemble des documents nécessaires pour chacune des démarches à effectuer concernant l'urbanisme sur notre site internet ou vous rendre en mairie .

Site : www.nailloux.org

A savoir : Vous avez la possibilité d'effectuer une consultation cadastrale auprès du service urbanisme ou directement sur www.cadastre.gouv.fr

Service urbanisme :

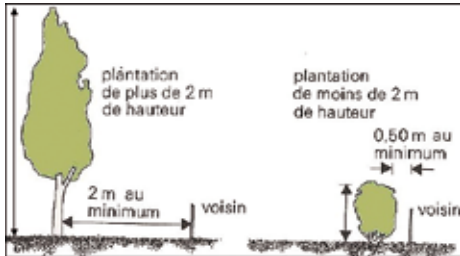
Ouvert aux horaires Mairie (hors permanence) - Fermé le jeudi -

Tél : **05 62 71 96 96**

RÈGLEMENTATION TAILLE DES ARBRES EN LIMITE DE TERRAIN

Le propriétaire d'un terrain n'est pas libre de planter de la végétation où il veut, ni même de s'abstenir d'élaguer ses arbres et arbustes.

Le printemps 2017 ayant été généreux en pluie, les arbres et arbustes ont bien poussé et la végétation se trouve généralement luxuriante. La question de la taille des arbres et arbustes s'impose nécessairement à tous les propriétaires fonciers, dès cet été, et elle ne peut pas être négligée !



Pour éviter les conflits de voisinage, le Code civil impose en fonction des distances de plantation par rapport aux fonds (terrain) voisins, certaines règles concernant la hauteur des arbustes, arbres et haie séparatives.

L'objectif est d'éviter de faire de l'ombre au voisin ou qu'il ait à ramasser les feuilles et fruits tombés de l'arbre dans son jardin, voire que l'arbre endommage la clôture en cas de chute. Mais la commune ou encore un règlement de copropriété peuvent modifier ces règles et ainsi renforcer les obligations prévues en la matière par le Code.

Par défaut, l'article 671 du Code civil fixe les règles suivantes. Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les textes. Cette distance est de :

- ▶ 2 mètres de la ligne séparative entre les deux terrains pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres ;
- ▶ 50 cm pour les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres.

Toutefois, les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté d'un mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, dès lors qu'ils ne dépassent pas la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers.

Selon une jurisprudence bien établie :

- ▶ la distance de plantation se mesure toujours à partir du milieu du tronc ;
- ▶ la hauteur limite admise se calcule du sol de plantation de l'arbre jusqu'à la pointe de l'arbre, arbuste ou haie ;
- ▶ la hauteur limite de l'arbre est celle maximale autorisée après repousse ;
- ▶ si l'arbre a atteint la hauteur de 2 mètres, plus de 30 ans avant la date de la saisine du Tribunal, la prescription trentenaire est acquise.

En cas de non respect de ces règles, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin peut contraindre celui-ci à les couper, en application de l'article 673 du Code civil.

A défaut, il peut assigner son voisin en justice en vue de faire ordonner l'élagage de la haie et couper la végétation dépassant sur son terrain.

Le maire de la commune peut également adresser au propriétaire du terrain une mise en demeure de procéder à l'élagage.

Pour toutes informations complémentaires, merci de joindre le policier Municipal :

Accueil au public



lundi - mardi - vendredi de 13h30 à 16h00

Tel : 05.62.71.96.85

SUITE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS DE L'ESCAL



Aménagement du talus du parking de l'Escal

Le 9 décembre dernier un grand chantier participatif a rassemblé de nombreux bénévoles de l'association, les services techniques de la Mairie avec la participation exceptionnelle des scouts de Limoux.

Ces 15 jeunes de 7 à 15 ans sont venus prêter main forte dans le cadre d'un projet pédagogique. La végétalisation du talus du parking a donc bien avancé avec près de 170 essences locales plantées ; cornouillers, lilas, prunelliers, viornes lanthanes, érables... sur les 300 prévues. L'ensemble devrait fleurir dès le printemps 2018 ! Lison Gleyes et plusieurs élus sont venus participer à cette action. L'après-midi s'est déroulée dans une bonne ambiance et tous ont pu se réchauffer autour d'un goûter offert par la Mairie.

Depuis 2015, l'aménagement paysager de l'ESCAL est réalisé dans le cadre du programme de plantation d'Arbres et Paysages d'Autan soutenu par la Région d'Occitanie en partenariat avec la mairie.

DÉCOUVREZ LA PAGE FACEBOOK DE L'ASSOCIATION ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN

L'association Arbres et Paysages d'Autan vous invite à vous abonner à leur page afin de suivre les actualités et les actions de l'association. Toutes les informations restent également accessibles sur le site internet.

Adresse : 20 route de Ticaille - 31450 Ayguesvives - Tél/fax 05 34 66 42 13 / Site internet : <http://www.arbreset-paysagesdautan.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/Arbres-et-Paysages-dAutan>

ACTUALITÉS À L'ESCAL :

Du 8 janvier au 10 février 2018 : Exposition "Les arbres remarquables de Haute-Garonne"

Samedi 13 janvier : 11 h, visite commentée de l'exposition - 10h Projection d'un film sur les arbres (durée 30 minutes) - Tout public

CYCLE MÉMORIEL DE LA GUERRE 14-18

Depuis 3 ans, la commune de Nailloux avec la médiathèque municipale s'est engagée dans le cycle mémoriel de la première guerre mondiale avec de nombreux partenaires dont la Fédération des Anciens combattants d'Algérie (FNACA), le collège Condorcet et l'école élémentaire.

En l'absence des témoins de la Grande Guerre, c'est désormais l'ensemble de la société française qui est dépositaire de l'héritage des combattants. Il donc est essentiel de permettre, notamment aux jeunes, de comprendre ce conflit qui fut une épreuve nationale et a engagé l'ensemble de la société (militaire et société civile). Jamais la nation, dans toutes ses composantes, n'aura tant lutté, jusqu'à l'épuisement, pour la liberté. **Retrouvez ci-dessous le programme de l'année 2017.**

Illustrer la paix ...



Henri meunier illustrateur encadre les enfants

Henri Meunier, illustrateur de littérature jeunesse, est venu animer un atelier pour enfants afin de réaliser une grande fresque collaborative sur le thème de la Paix. Une vingtaine d'enfants, de 6 à 11 ans ont ainsi dessiné, à leur façon, ce qui leur paraissait représenter la Paix. Au final, leur idée de la paix représente souvent des animaux (lapins, ours, colombe) ou encore deux soldats qui se serrent la main dans un esprit de réconciliation et d'apaisement. Une belle fresque que vous pourrez redécouvrir à l'ESCAL.

EXPOSITIONS

Les as de l'aviation ...



Cette exposition de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (OnacVG), est un véritable outil pédagogique et chronologique qui présente les grandes étapes du développement de l'aviation et les progrès fulgurants réalisés dans ce secteur industriel au cours de la guerre, ainsi que les portraits d'As français, alliés, allemands et autrichiens.

CONFÉRENCE

Le rôle de l'aviation et son évolution durant la Première Guerre Mondiale ...



Christian Falliero, conférencier du Comité d'aviation des Pays de l'Adour, est pilote privé et grand passionné de l'aéronautique

Travaux des élèves du collège Condorcet



Depuis 3 ans les élèves se mobilisent pour ce cycle mémoriel avec de nombreux travaux réalisés en partenariat avec leurs enseignants en arts plastiques et en histoire. Plusieurs photographies ont ainsi été exposées en novembre dernier à l'ESCAL sur le thème d'horizons et mémoires qui couplent des photos d'origine avec des photographies plus actuelles. Les élèves étaient fiers de voir leurs réalisations exposées.

C'est une conférence passionnante qui s'est déroulée à l'Escal au coeur de ce cycle mémoriel. Christian Falliero a déroulé toute l'histoire de l'aviation, en partant de la "préhistoire" de la conquête des airs jusqu'au conflit 14-18. La France a construit pendant cette période 51 700 avions et formé 16 500 pilotes ! Entre les missions d'observation aérienne et celles plus spéciales de bombardements, près de 5 500 aviateurs français ont perdu la vie pendant cette guerre.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



La cérémonie du 11 novembre a été l'occasion pour Madame la Maire de s'adresser pour la première fois aux naillousain-e-s. Première femme élue maire de Nailloux, elle a tenu, lors de ce discours, à apporter un regard sur le rôle des femmes pendant cette première guerre mondiale : " 14-18 marque un tournant, une mutation dans la place des femmes dans notre société.. Jusqu'alors cantonnées à s'occuper du foyer et des tâches domestiques. Mobilisées à l'arrière pour suppléer leurs maris, partis au front, elles ont vivement répondu présentes suite au célèbre « Appel aux Femmes » de René VIVIANI, Président du conseil, le 7 août 1914. Dans les champs, les hôpitaux, les écoles, les postes, les tramways et même dans les mines et les usines, les femmes sont à pied d'oeuvre pour participer à l'effort de guerre. Elles portent le pantalon et le bleu de travail, coupent leurs cheveux et assurent leurs tâches tout en vivant des moments d'angoisse que l'on peut imaginer. L'hebdomadaire « La vie féminine », écrivait en janvier 1919 : « qu'il a fallu la Grande Guerre pour que l'humanité prit conscience de sa moitié ». La cérémonie s'est terminée au collège avec la remise du Diplôme National du Brevet aux anciens collégiens.

LE COMITÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS



Le 5 décembre dernier lors de la réunion publique, Rémi Daram a lancé un appel à toutes personnes civiles de tous âges, de toutes origines, qui aiment notre pays qui ont le sens du devoir, de la morale et du souvenir, à venir aider le comité ! les élus de Nailloux et des villages voisins, les adhérents de la Fnaca, le président du Conseil départemental et du Comité du souvenir français vont mener à bien ce projet. Merci de vous faire connaître auprès de la Mairie si ce projet vous intéresse. Tél : 05.62.71.96.96

Ça bouge à la Com'com !

À partir du 26 décembre, l'administration centrale de la communauté de communes Terres du Lauragais, s'installe dans ses nouveaux locaux au
73, av. de la Fontasse à Villefranche de Lauragais.

Tél. 05 31 50 45 50

Mail : accueil@terres-du-lauragais.fr

Néanmoins, des pôles de proximité ouverts au public restent installés sur le territoire :

- ▶ MSAP, services Enfance-jeunesse et Aide à domicile : 1 av de la République 31560 Nailloux
- ▶ SPANC, services Portage de repas, Petite enfance, Technique, et permanences sociales : 7 av du 8 mai 1945 31460 Caraman
- ▶ Permanences hebdomadaires du service Urbanisme sur les autorisations du droit des sols (les lieux seront précisés prochainement sur le site Internet Terres du Lauragais)

Quant aux services techniques, pour faciliter le travail des agents et leur réactivité en cas de besoin, ils restent sur les sites existants

Services techniques

- ZI de la Camave 31290 Villefranche-de-Lauragais
- Rue Robert Estrade 31560 Nailloux
- 7 av du 8 mai 1945 31460 Caraman

Pour bien commencer l'année...



RETOUR EN IMAGES...

Inauguration de la Maison des services au public (MSAP),



Vendredi 1er décembre, la MSAP a été inaugurée en présence, entre autres, de Christian Portet, président de Terres du Lauragais, Lison Gleyses, maire de Nailloux, le secrétaire général de la préfecture de Haute-Garonne, Olivier Guerra, vice-président de Terres du Lauragais, Georges Méric, président du Conseil départemental Haute-Garonne et les représentants des principaux partenaires : la CAF Haute-Garonne, Pôle emploi et Mission locale.

La MSAP Terres du Lauragais, est un service intercommunal de la communauté de communes Terres du Lauragais qui délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne.

De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, la MSAP articule présence humaine et outils numériques.

Coordonnées :

1, rue de la République 31560 Nailloux

Tél. : 05 34 66 91 64

<https://msapterresdulauragais.blogspot.fr/>

<http://www.terres-du-lauragais.fr/>

Retrouvez-nous sur le Web !

Le nouveau site Internet de Terres du Lauragais sera en service à partir

du 15 janvier 2018

N'hésitez pas à le visiter pour mieux connaître votre intercommunalité et tous les services qu'elle vous propose.

www.terres-du-lauragais.fr



3 décembre

MARCHÉ DE CRÉATEURS DE NOËL

L'association «La Cerise à Réaction» est ravie du succès rencontré pour cette seconde édition ! Près de trente créateurs de la région ont été sélectionnés pour ce marché avec une grande diversité dans les articles proposés ! Des toupies, des bougies naturelles, des céramiques, des objets dessinés, des lampes en bois, des bijoux, des sacs, des pochettes, et tant d'autres encore, tous uniques réalisés par de vrais artistes !

Comme tous les ans, les élèves du collège proposaient plusieurs pâtisseries et confiseries afin de financer leur prochain voyage scolaire.

C'est certain, cette journée a permis à de nombreux visiteurs de faire plaisir à leurs proches le soir de Noël !



9 décembre

BOUM DE NOËL DES ENFANTS

Cette boum pour les enfants avait un avant-goût des fêtes de fin d'année ! Depuis 4 ans cette après-midi festive remporte un grand succès ! Le comité des fêtes de Nailloux mobilise les commerçants de Nailloux à cette grande fête et les enfants se régalaient de fruits frais, bonbons, et viennoiseries! Pendant 3 heures les enfants s'en donnent à cœur joie sur les rythmes endiablés du DJ ! Un bon moment de partage avec les parents en cette période de fêtes .



26 novembre

CONCERT OTRIOZINHO

C'est dans le cadre du Festival Déodat de Séverac que la Société d'études du Lauragais a organisé ce concert de Samba brésilienne qui a réchauffé cette journée d'hiver. Le Groupe O Triozinho a enflammé le public avec la voix chaude de la chanteuse, accompagné d'un guitariste et d'un percussionniste , Les spectateurs se sont laissés emporter par ces airs du Brésil, à la «saudade»... irrésistible mélange de mélancolie et de joie. Certains ont même esquivé plusieurs pas de danse ..



13 décembre

DON DU SANG

L'association de Nailloux se mobilise 4 fois par an pour des collectes au cœur du village. Même si le nombre de donneurs a presque doublé en 2 ans dans notre commune, cela reste insuffisant, 90 personnes se sont présentées et 75 ont pu donner leur sang à la dernière session de l'année. Continuons de rester solidaires et mobilisés et partageons, autour de nous, l'importance de ces dons.

CONCERT À LA DÉCOUVERTE DU COR D'HARMONIE

C'est une grande première à Nailloux ce jeudi 14 décembre sous la halle de Nailloux. L'École Intercommunale de Musique en Lauragais (EIML) s'est associée au Conservatoire Régional de Toulouse pour un grand concert où plus de 60 musiciens ont offert un spectacle de qualité sous la houlette des chefs Gilles Rambach pour la classe de Cor du Conservatoire et de Jean Luc Marquier professeur de cuivres à l'EIML. La première partie a été assurée par la classe d'orchestre de l'école de musique,

composée de musiciens de 7 à 77 ans . Elle a interprété des morceaux contemporains (Apache, charleston..) et un arrangement de "Joyeux anniversaire", clin d'oeil pour fêter les 30 ans de l'école de Musique.

La seconde partie nous a fait découvrir cet instrument peu connu : le cor d'harmonie. À travers des morceaux classiques mais interprétés par des musiciens de haut niveau ! La Mairie s'est associée à cet événement en offrant aux artistes une généreuse collation!



Dans cette nouvelle version vous trouverez à chaque parution une tribune de libre expression

Article L.2121-27-I du CGCT (loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité) "dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur."

ENSEMBLE POUR NAILLOUX

Notre village a, au cours de ces dernières années, subi un fort accroissement de sa population - 3 748 habitants selon les dernières données INSEE au 1^{er} janvier 2018 -, conséquence directe des divers choix de la municipalité sur ses investissements. La nouvelle majorité qui s'est dessinée, avec l'élection de Lison Gleyses comme maire de notre commune, va poursuivre dans la modernité tout en préservant la qualité de vie et les atouts de Nailloux. Elle le fera dans un esprit d'ouverture et de concertation de l'ensemble des acteurs naillousains.

Parce qu'ils sont nécessaires à notre qualité de vie et à celle de nos enfants, les deux projets phares que sont la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Rostand et l'aménagement de l'esplanade de la Fraternité vont prochainement être engagés. Ce dernier modifiera durablement l'espace de vie des Naillousains.

L'amélioration du quotidien est un travail de longue haleine, car il touche un ensemble de domaines pour lesquels la commune n'a pas toujours la maîtrise. Toutefois, le stationnement contrôlé avec la zone bleue en faveur des commerces, l'aménagement sécuritaire à proximité de l'école, les cheminements doux en direction des lieux touristiques qui font le charme de Nailloux, l'embellissement du village sont d'ores et déjà engagés et doivent porter leurs fruits prochainement.

Tous ces choix ne pourraient être menés à terme sans un fonctionnement amélioré des services municipaux, sans une maîtrise des coûts dans le souci d'une fiscalité maîtrisée, l'optimisation devant être le maître mot.

Le changement est en cours, avec un désir que chacun se sente bien dans son village, que la qualité de vie, qui a toujours fait le charme de Nailloux en terre lauragaise, lui soit toujours reconnue. Ainsi se prépare le futur dans un esprit fraternel !

NAILLOUSAINS

Rejoignez nous sur www.naillousains.fr pour partager nos derniers articles

infos pratiques

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS ENGAGEZ -VOUS DANS LE SERVICE CIVIQUE !

Le service Civique c'est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, Il est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

En 2016, 92 000 jeunes ont réalisé une mission de Service Civique, ce qui représente une augmentation de 57% sur un an.



Pour en savoir et découvrir les missions proposées partout en France et à l'étranger consultez le site : <http://www.service-civique.gouv.fr/>

PRÉPAREZ SA RETRAITE SUR INTERNET

MA DEMANDE
de retraite en ligne



Salarié, fonctionnaire, indépendant, chômeur, retraité : quels que soient votre parcours et votre situation, retrouvez tous vos droits et votre compte retraite en un clic sur le site sécurisé du gouvernement. Pour bien préparer votre retraite faites le point sur l'information et les services disponibles dès 55 ans, pour connaître vos droits et anticiper votre départ en retraite.

Retrouvez toutes les informations sur le site suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20786>

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

MANTESE Tim----- 16 octobre 2017

SUBRA Noah----- 7 novembre 2017

MARIAGES

PILLAIRE Marie-Jeanne - SANTOS DE MELO Erick
-----4 novembre 2017

CLEYRAT Nathalie - EVAIN Jean-Pierre
----- 18 novembre 2017

RASOATSIMIAVONA Olivia - CREMEL Yves
-----16 décembre 2017

Pour paraître dans l'État-civil de notre journal municipal , nous devons obtenir votre accord par écrit.

Pour les naissances : les parents auront à remplir l'autorisation de publication écrite en mairie / **Pour les mariages :** les époux auront à remplir une autorisation de publication écrite lors du dépôt du dossier mariage. Alors surtout pensez à vous inscrire ! Pour tous renseignements contactez le **05.62.71.96.96**.

NID DE FRELONS

Avec la chute des feuilles en période d'automne et d'hiver, certains habitants ont eu la surprise de découvrir des nids imposants de frelons dans les arbres sur le territoire de la commune de Nailloux. Aussi, vous trouverez quelques conseils et informations sur ces nids de frelons.

QUE FAIRE EN PRÉSENCE D'UN NID DE FRELONS ?

■ En prévention, il convient d'être prudent et de ne pas s'approcher à moins de 5m du nid.

■ Ne prenez pas le risque de détruire le nid vous-même,

■ La destruction des nids en hiver (à partir de novembre) n'est d'aucune utilité car les jeunes fondatrices fécondées ont déjà quitté le nid.

■ Le nid de frelons non détruit ne sera pas réinvesti l'année suivante. Il y a peu de probabilité qu'un nid se reconstruise à proximité immédiate de l'ancien nid l'année d'après. Le nid se dégradera naturellement avec la pluie et les oiseaux.

Pour plus d'information contactez Biova france 05.62.19.22.30 - contact@biova-france.fr -

agenda culturel & associatif

EXPOSITIONS À L'ESCAL

du 10 /01 au 15/02

Regards croisés sur la danse

Club photos de Nailloux

Vernissage le 12 janvier à 19h danseurs et photographie seront présents.

du 8/01 au 10/01

Arbres Remarquables de la Haute-Garonne

Association d'arbres et paysages d'Autan

du 9/01 au 10/02

Cadres et régates de Daniel Vienne

du 5/01 au 15 /02

Oiseaux imaginaires

Associations Musicolor

du 17/02 au 23/02

Migrations de l'association CREEA

Vernissage à 11 h le 17/02

du 19/02 au 19/03

L'ardeur nous donne des ailes

Valérie Roussel (printemps de poètes)

Du 13/02 au 2/04

Laïcité et République, histoire et actualité

Médiathèque départementale

Du 17/02 au 24/03

L'Indonésie et son peuple

Marie-Laure Brisorgueil

Du 21/03 au 15/04

Mongolie photos d'Olivier Laurent

JANVIER

DU 2 AU 5 JANVIER

☒ **Stage de peinture de 14h30 à 17h30.** 15€ par après midi, matériel et goûter compris. Inscriptions Musicolor 05.62.18.30.63

SAMEDI 13 JANVIER

☒ **Réunion d'information "réussir son projet de plantation, planter une haie champêtre" ouvert à tous** - Présentation du programme de plantation Arbres et Paysages d'Autan 05.34.66.42.13- www.arbresetpaysagesdautan.fr

SAMEDI 13 JANVIER

☒ **TNT-Sales gosses de Mihaela Michailov** - 20 h 00 (tout public à partir de 12 ans)-Renseignements et inscriptions à la médiathèque : 05.34.66.10.46

SAMEDI 20 JANVIER

☒ **"Nuit de la lecture" "murmures sous la ramure"** à la médiathèque et la librairie Détours avec l'auteur de polar Christophe Guillaumot et Noémie Larroque, comédienne, à partir de 16h et jusqu'à 22h. Renseignements 05.34.66.10.46.

DIMANCHE 21 JANVIER

☒ **Randonnée pédestre à GINESTAS** (11) en covoiturage - RDV à 8h45 parking de la Fraternité - ouvert à tous - Association "les mille pattes" Josette Datcharry : 0609 58 78 64

SAMEDI 27 JANVIER

☒ **"Méli- mélodies"** lectures, comptines et jeux de doigts pour les 0-3 ans - 9h30 à la Médiathèque. Renseignements et inscriptions au 05.34.66.10.46

FÉVRIER

SAMEDI 3 FÉVRIER

☒ **TNT- Micky & Addie de Rob Evans** - 20 h 00 (tout public à partir de 7 ans) Renseignements et inscriptions à la médiathèque : 05.34.66.10.46

SAMEDI 3 FÉVRIER

☒ **Stage de yoga de 14h à 17h Maison des associations-** Yoga et bien être - inscriptions indispensable avant le stage -Contact : Hélène Fouet- email : hfouet.yoga@gmail.com- Tél:06.84.28.35.72 Site: yogaenlauragais31.wordpress.com

DIMANCHE 18 FÉVRIER

☒ **Randonnée pédestre à Mirande (32)** en covoiturage - RDV à 8h45 parking de la Fraternité - ouvert à tous - Association "les mille pattes" Josette Datcharry : 0609 58 78 64

LUNDI 19 FÉVRIER

☒ **Lecture de contes. Un temps convivial de lectures...**
- 10 h 00 - 10 h 30 pour les petits
- 11 h 15 - 11 h 45 pour les enfants à partir de 3 ans
- 14 h 30 - 15 h 30 pour les enfants à partir de 5 ans. Renseignements et inscriptions à la médiathèque : 05.34.66.10.46

MERCREDI 21 FÉVRIER

☒ **Stage d'échecs pour les enfants (de 6 à 16 ans)** : une après midi d'échange pour partager, jouer ou découvrir les échecs De 15h à 17h au préau. Renseignements et inscriptions clubéchecsnailloux@gmail.com

SAMEDI 24 ET

DIMANCHE 25 FÉVRIER

☒ **Salon Antiquité Brocante de 9h à 18h au gymnase du collège- Restauration possible sur place pour exposants et visiteurs.** Organisé par la SEL. Tel 05.62.71.96.81

MERCREDI 7 FÉVRIER

☒ **16h, Atelier Mangas** Un temps convivial de présentation de mangas (public ado) à la médiathèque : 05.34.66.10.46

DU 26 FÉVRIER AU 2 MARS

☒ **Stage de peinture de 14h30 à 17h30.** 15€ par après midi, matériel et goûter compris. Inscriptions Musicolor 05.62.18.30.63

MARS

DIIMANCHE 4 MARS

☒ **Bourse toutes collections au Gymnase de 9h à 18h-**Organisée par la SEL. Tel 05.62.71.96.81

VENDREDI 9 MARS

20h30, SPECTACLE de « Prévret », par Lionel Jamon, de la compagnie Gaf'alu, en partenariat avec la SEL. (Durée 1h15 - A partir de 14 ans). Réservation à la Médiathèque 05.34.66.10.46

SAMEDI 10 MARS

☒ **Carnaval dans les rues de Nailloux** - comitedesfetesnailloux@gmail.com - Tel : 05.62.71.96.81 -06.38.93.80.29

DIMANCHE 18 MARS

☒ **Randonnée pédestre à Caumes Minervois(11)** en covoiturage - RDV à 8h45 parking de la Fraternité - ouvert à tous - Association "les mille pattes" Josette Datcharry : 0609 58 78 64

DIMANCHE 25 MARS

☒ **Commémoration du 19 mars 1962 au jardin du souvenir à 11h -**

SAMEDI 31 MARS

☒ **"Méli- mélodies"** lectures, comptines et jeux de doigts pour les 0-3 ans - 9h30 à la Médiathèque Renseignements et inscriptions au 05.34.66.10.46

ACTUALITÉS

☒ **OJC31 judo / taïso / Ju-jitsu** Nailloux Les entraînements de judo ont lieu le lundi, Mercredi et Vendredi. Les entraînements de taïso ont lieu le samedi de 10h30 à 11h30. Les entraînements de ju-jitsu ont lieu le samedi de 11h30 à 13h- De belles victoires de nos compétiteurs au niveau régional ce mois-ci : voir oj31.com

☒ **Les jardins Partagés de Nailloux.** Le printemps n'est pas si loin ; Vous sentez venir des envies de jardinage ? Renseignements , demande de parcelle : 06 88 49 35 23

☒ Nailloux Basket Association 31

Entraînement "loisir" adultes, tous les jeudis soir de 20h30 à 22h30 au Gymnase - 50 euros cotisation annuelle - Mail : nicolas.n.desdoit@airbus.com Portable : 06 64 92 59 80

☒ Club jeu d'échecs

Entraînements Tous les lundi soir de 21h à 23h Ouvert à tout adulte quelque soit le niveau sans engagement. Renseignements : 05 61 81 38 32